

**PROCES VERBAL DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 11 avril 2014**

|   |    |
|---|----|
| Nombre de conseillers en exercice..... :                    | 19 |
| Nombre de présents..... :                                   | 19 |
| Vote par procuration..... :                                 | 0  |
| Nombre de votants   | 19 |
| Date de convocation du conseil municipal: le 04 avril 2014. |    |

L'an deux mil quatorze, le 11 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de Richelieu.  
La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, François BRABAN, Etienne MARTEGOUTTE, Véronique BACLE, Alcyme DELANNOY, Alain GROLLAUD, Jean-Claude GARNIER, Frédérique JARDIN, Bruno BOUE, Peggy CASTERMAN, Charlotte de BECDELIEVRE, Marie-Ange DECROUTE, Jacques DROUCHAUX, Evelyne DUMONT, Edwige FASILLEAU, Lydia LECLERC, Jean-François MALECOT et Philippe THIOT.

Absents excusés :

Monsieur Bruno BOUE a été désigné comme secrétaire de séance.

**01- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 MARS 2014**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION  
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

- DIA 2014/007 : un terrain avec un pavillon, cadastrés D 420, d'une superficie totale de 1 859 m<sup>2</sup>, situé au 6, rue du Bois de l'Ajonc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accepter la proposition de M. le Maire de ne pas préempter sur le terrain indiqué dans le corps de la délibération.

**03-DECISIONS BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

Pour commencer, nous avons une opération neutre car nous avons la dépense mais nous percevons la recette équivalente par l'AGEFIPH.

De plus, il manque 200 € sur l'opération 117 (mur des douves) à cause du passage de la TVA de 19,6 à 20 %.

Enfin, il y a eu une rupture de canalisation d'eau sous le bâtiment du camping et le réseau étant très vieux, ça n'est pas réparable sans changer tous les réseaux. Le coût total de ces travaux est de près de 6 000 €.

Dépenses d'investissement :

- opération 160, bibliothèque, article 2184 : + 2 800 €
- opération 108, acquisition de matériels, article 21578 : - 200 €,
- opération 117, mur des Douves, article 21318 : + 200 €,
- opération 154, camping, article 21531 : + 2 500 €,
- Chapitre O20, dépenses imprévues : - 2 500 €

Recettes d'investissement :

- opération 160 bibliothèque, article 2184 : + 2 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider la décision modificative budgétaire n°1 comme indiqué dans le corps de la délibération.

#### 04- COMMISSIONS MUNICIPALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal procède à la création de trois commissions municipales et à l'élection de leurs membres.

#### commissions 2014

|   | intitulé   | attributions  | présidence                     | vice-présidence     | membres  |
|---|--|---|--------------------------------|---------------------|--|
| 1 | <b>FINANCES, ECONOMIE</b>                        | budget, emprunt, achats, organisation des services municipaux, marchés forains, associations,   | Hervé NOVELLI (Michel AUBERT)  | Alcyme DELANNOY     | Françoise BRABAN, Etienne MARTEGOUTTE, Véronique BACLE, Frédérique JARDIN, Marie-Ange de CROUTTE, Evelyne DUMONT, Edwige FASILLEAU, Lydia LECLERC, Peggy CASTERMAN, Jean-Claude GARNIER  |
| 2 | <b>URBANISME ET TRAVAUX, TOURISME ET CULTURE</b> | Travaux, voirie, assainissement, permis de construire, PLU, PSMV, acquisition foncière, projet de Ville, Espace Richelieu et Musée, parcours découverte                           | Hervé NOVELLI, (Michel AUBERT) | Etienne MARTEGOUTTE | Jean-Claude GARNIER, Françoise BRABAN, Véronique BACLE, Alcyme DELANNOY, Jacques DROUCHAUX, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT, Charlotte de BECDELIEVRE, Marie-Ange de CROUTTE, Frédérique JARDIN, Evelyne DUMONT, Alain GROLLAUD, Peggy CASTERMAN |
| 3 | <b>CADRE, QUALITE DE VIE</b>                     | écoles, multi-accueil "caramel", périscolaire, carte scolaire, cantine, camping, piscine, manifestations, jumelage, site internet et bulletin municipal, fleurissement, cimetière | Hervé NOVELLI (Michel AUBERT)  | Françoise BRABAN    | Etienne MARTEGOUTTE, Véronique BACLE, Alcyme DELANNOY, Alain GROLLAUD, Bruno BOUE, Peggy CASTERMAN, Charlotte de BECDELIEVRE, Edwige FASILLEAU, Lydia LECLERC, Evelyne DUMONT  |

remarque:

le Maire est président de droit de toutes les commissions municipales et représenté par Michel AUBERT en cas d'absence.

## **05- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,  
Vu les dispositions de l'article L 2121-21 du code général des collectivités,  
Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,  
Considérant que la commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par le Maire ou son représentant,  
Considérant que le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un vote au scrutin secret,  
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Liste 1 :

- titulaires : Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Jean-François MALECOT et Françoise BRABAN.
- suppléants : Philippe THIOT, Alain GROLLAUD, Marie-Ange de CROUTE et Evelyne DUMONT.

VOTE :

- nombre de votants : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- sièges à pourvoir : 4 titulaires et 4 suppléants

Sachant qu'une seule liste s'est présentée et suite au vote du Conseil Municipal, les élus sont les suivants :

- titulaires : Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Jean-François MALECOT et Françoise BRABAN,
- suppléants : Philippe THIOT, Alain GROLLAUD, Marie-Ange de CROUTE et Evelyne DUMONT.

## **06- CCAS**

Conformément au décret n° 95-562 du 6 mai 1995, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, fixe à cinq le nombre de membres élus ainsi que le nombre des membres nommés au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres élus au scrutin secret :

| <b>candidats</b>        | <b>voix obtenues</b> |
|-------------------------|----------------------|
| 1- Mme Véronique BACLE  | 19                   |
| 2- Mme Françoise BRABAN | 19                   |
| 3- M. Jacques DROUCHAUX | 19                   |
| 4- M. Alain GROLLAUD    | 19                   |
| 5- Mme Evelyne DUMONT   | 19                   |

**Mmes et Mrs Véronique BACLE, Françoise BRABAN, Jacques DROUCHAUX, Alain GROLLAUD et Evelyne DUMONT sont élus membres du Centre Communal d'Action Sociale.**

**07- REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIFFERENTES  
STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET AUX DIFFERENTS CONSEILS  
D'ADMINISTRATION**

élections des représentants du conseil municipal 2014

| INTITULE |  | REPRESENTANT   |  |
|----------|--|--|--|
| 1        | communauté de communes du pays de Richelieu (CCPR)                                     | 4 délégués titulaires<br>1 délégué remplaçant          | Titulaires : Hervé NOVELLI, Françoise BRABAN, Michel AUBERT et Frédérique JARDIN<br>Remplaçant : Jean-Claude GARNIER |
| 2        | syndicats intercommunale pour l'adduction en eau potable du Richelais(SIAEP)           | 2 délégués titulaires<br>2 délégués suppléants         | Titulaires : Danièle MARTN, Jacques DROUCHAUX<br>Suppléants : Charlotte de BECDELIEVRE, Lydia LECLERC                |
| 3        | syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SMICTOM)                   | 1 délégué titulaire<br>1 délégué suppléant             | Titulaire : Alcyme DELANNOY<br>Suppléant : Françoise BRABAN  |
| 4        | syndicats mixte du parc naturel régional (PNR)   | 1 délégué titulaire<br>1 délégué suppléant             | Titulaire : Charlotte de BECDELIEVRE<br>Suppléant : Evelyne DUMONT   |
| 5        | syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL)                              | 1 délégué titulaire<br>1 délégué suppléant             | Titulaire : Jacques DROUCHAUX<br>Suppléant : Michel AUBERT   |
| 6        | syndicat mixte d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration (SATESE) | 1 délégué titulaire                                    | Titulaire : Charlotte de BECDELIEVRE   |
|          |  | 1 délégué suppléant                                    | Suppléant : Marie-Ange de CROUTTE  |
| 7        | maison de retraite Marcel FORTIER de Richelieu conseil d'administration                | le maire ou son représentant                           | Hervé NOVELLI  |
|          |  | 2 délégués   | Jean-François MALECOT et Peggy CASTERMAN   |
| 8        | ITEP les Fiorettis conseil d'administration  | le Maire<br>1 délégué titulaire<br>1 délégué suppléant | Hervé. NOVELLI<br>Véronique BACLE<br>Evelyne DUMONT  |
| 9        | ITEP les Fiorettis conseil d'établissement   | 1 délégué  | Véronique BACLE  |
| 10       | collège "le Puits de la Roche" conseil d'administration                                | le maire ou son représentant                           | Françoise BRABAN   |
|          |  | 1 délégué suppléant                                    | Alain GROLLAUD   |
| 11       | comité national d'action sociale   | 1 délégué titulaire<br>1 délégué suppléant             | Françoise BRABAN   |
| 12       | OGEC sacré cœur  | 1 représentant   | Evelyne DUMONT<br>Suppléant : Alain GROLLAUD   |
| 13       | centre de gestion d'Indre et Loire conseil d'administration                            | 1 personne   | Françoise BRABAN   |

## **08- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIFFERENTS CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Cette délibération est annulée car ce point a été regroupé avec la délibération n°7.

## **09- REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU COMITE DE GESTION DU PARC DE RICHELIEU**

Le comité de gestion du Parc de Richelieu est composé du Maire et de 3 membres de la commune ainsi que du Président de la communauté de communes et de 3 membres du Conseil communautaire.

Il est aussi proposé que ce comité puisse être ouvert à certaines personnes qualifiées sur invitation de M. le Maire ou de M. le Président de la communauté de communes. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention qui lie la commune de Richelieu et la communauté de communes du Pays de Richelieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Nomme les représentants de la commune au comité de gestion de Parc suivants : M. NOVELLI, Maire de Richelieu, Michel AUBERT, Etienne MARTEGOUTTE et Véronique BACLE et autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention entre la commune et la communauté de communes afin de permettre d'inviter des personnes qualifiées.

## **10-INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

M. NOVELLI rappelle que le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités du Maires, des adjoints et des conseillers délégués sans dépasser le montant de l'enveloppe globale. Il précise que les indemnités des conseillers délégués seront prélevées sur l'indemnité du Maire en majeure partie et pour une partie plus faible sur les indemnités des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le montant de l'indemnité du Maire à 32,23% de l'indice terminal 1015 des traitements de la fonction publique, à compter de la date de réception de la présente décision par les services de l'Etat.

## **11-INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-24,

Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe le montant de l'indemnité de fonction des adjoints à 13,24% de l'indice terminal 1015 des traitements de la fonction publique, à compter de la date de réception de la présente décision par les services de l'Etat.

### **12-INDEMNITES DE FONCTION AUX CONSEILLERS DELEGUES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-24-1 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers délégués,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe le montant de l'indemnité de fonction des conseillers délégués à 5,89% de l'indice terminal 1015 des traitements de la fonction publique à compter de la date de réception de la présente décision par les services de l'Etat.

### **13- COMMUNE TOURISTIQUE**

Actuellement, la commune de Richelieu n'est pas reconnue comme commune touristique. M. le Maire souhaiterait que la commune de Richelieu soit reconnue comme commune touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à déposer, auprès de M. le Préfet, une demande de reconnaissance en commune touristique pour la Ville de Richelieu.

### **14- DEPLACEMENT A WUZHEN**

Lors de la séance du 28 mars dernier, le Conseil Municipal a délibéré pour valider le fait que la commune prendrait 1/3 des frais du voyage en Chine, soit 420 € sur les 1 250 € que coûte le voyage par personne.

M. le Maire souhaiterait qu'un agent administratif participe à ce voyage afin de prendre des notes et suivre les dossiers. M. le Maire souhaite proposer au Conseil Municipal que la commune prenne en charge la totalité du coût du voyage de l'agent, soit 1 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide que la commune prendra en charge le coût du déplacement à Wuzhen d'un agent administratif, soit 1 250 €. Cet agent devra présenter un rapport complet et un compte-rendu des réunions aux conseillers municipaux.

## **15- PARCOURS DECOUVERTE**

Le précédent Conseil Municipal avait décidé de créer un parcours découverte et la refonte de la signalétique. Pour ce faire, nous devons passer par un cabinet spécialisé.

Il est proposé au nouveau Conseil Municipal de relancer une consultation afin de recruter un cabinet spécialisé pour réaliser cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'autoriser M. le Maire à relancer une consultation afin de recruter un cabinet spécialisé qui réalisera l'étude sur le parcours découverte et sur la signalétique de la Ville.

## **16- TRAVAUX ECOLE MATERNELLE**

Suite au retard pris par son dossier, la commune de BRASLOU renonce à sa demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la contractualisation.

La commune de Richelieu pourrait se substituer à BRASLOU et demander une aide financière au Conseil Général dans le cadre de la contractualisation pour le dossier des travaux de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la contractualisation pour les travaux de l'école maternelle.

## **17- QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Demande d'acquisition de terrain**

Madame DESMAZEAU, demeurant au 2 rue de la déportation demande à acquérir une partie du « chemin qui est situé derrière chez elle.

Ce chemin, large d'à peine 1,50 m, fait la séparation entre 2 groupes de maisons.

En conséquence, un certain nombre de propriétaires sont concernés.

M. le Maire indique qu'il faut se rendre sur place et constater de visu.

Michel AUBERT indique que, quelle que soit la décision, la commune ne procédera pas à un acte administratif pour la cession, mais par un acte notarié.

### **2/ Demande d'exposition**

Etienne MARTEGOUTTE indique que la commune a reçu une demande d'exposition de Madame Marie-Pascale GUERTIN. En effet, Mme GUERTIN est artiste, peinture, collage, etc. M. MARTEGOUTTE indique que cette exposition pourrait être proposée à l'Espace Richelieu, au 2<sup>ème</sup> étage.

M. NOVELLI indique qu'il est d'accord à la condition que cela se termine vers le 15 juin prochain afin d'avoir du temps pour monter l'exposition de la commune de Wuzhen.